



**MAIRIE DE LA MURE-ARGENS**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**04170**

Téléphone : 04 92 89 10 72

DEPARTEMENT  
**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**

Mairie la MURE-ARGENS

**Nombre de membres en  
exercice : 10**

**Séance du lundi 23 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de André-Luc BLANC.

**Présents : 8**

**Sont présents :** André-Luc BLANC, Thierry BRUN, Marc MAGAUD, Frédéric MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO, Sébastien BERNARD, Christian LOPES

**Votants : 9**

**Représentés :** Alain DELSAUX

**Excuses :**

**Absents :** Nicolas BOETTI

**Secrétaire de séance :** Nathalie MISTRAL

Ouverture de la réunion à 19h00 par monsieur le Maire, M. BLANC André-Luc qui rappelle l'ordre du jour du présent conseil Municipal

Il propose de désigner Mme Nathalie MISTRAL comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil Municipal,

Monsieur le Maire dénombre huit conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi NO 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal :

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 9 Avril 2025
2. Ajournement de l'état d'assiette des parcelles 6-27-28-29-30-32.
3. Modification des statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière.
4. Location des baux de chasse.
5. Décisions du maire par délégation du Conseil municipal.

**1. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Mis aux voix :**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## [2. Ajournement de coupes prévues à l'état d'assiette 2026 \(N° DE\\_2025\\_014\)](#)

Il est ainsi proposé de reporter l'exploitation des parcelles suivantes :

– Parcelles n° 6, 27, 28, 29, 30 et 32

Adopté à l'unanimité.

**Mis aux voix :**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## [4. Location des baux de chasse](#)

Le conseil municipal examine la question du renouvellement des baux de chasse. À ce jour, des éléments nécessaires à l'élaboration d'une convention de chasse avec la société Saint Hubert de Saint-André-les-Alpes manquent. De plus, il convient de revoir le bail de location existant avec la société de chasse Saint Hubert Argensoise.

Les élus souhaitent, avant toute décision, procéder à une identification précise des parcelles concernées à l'aide d'un plan, évaluer les surfaces en jeu, et organiser une rencontre avec les présidents des deux sociétés de chasse afin de préparer les futures conventions dans les meilleures conditions.

En conséquence, le conseil municipal décide de reporter la délibération.

## [3. Modification des statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière \(N° DE\\_2025\\_015\)](#)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon – Sources de Lumière, suite à la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025, qui rend facultatif le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

Cette réforme implique la suppression de ces compétences des statuts actuels de la CCAPV, à l'exception du service public d'assainissement non collectif (SPANC), qui reste exercé jusqu'au 1er janvier 2026. Le projet prévoit également une mise à jour de l'article relatif à la composition du conseil communautaire.

Bien que ces modifications aient été adoptées à l'unanimité par la Conférence des Maires et le Conseil communautaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote contre la modification des statuts telle que présentée.

Délibération : rejetée

**Mis aux voix :**

**Pour : 0**

**Contre : 8** : Thierry BRUN, Marc MAGAUD, Frédéric MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO, Sébastien BERNARD, Christian LOPES, Alain DELSAUX (représenté)

**Abstentions : 1** : André-Luc BLANC

## [5. Décisions du maire par délégation du Conseil municipal.](#)

Numéro : DEC\_2025\_02 Date : 24 avril 2025

Demande de subvention à la Région au titre la chaine patrimoniale 2025 Restauration du patrimoine rural non protégé

Numéro : DEC\_2025\_03 Date : 24 avril 2025

Demande de subvention à l'Etat au titre DETR 2025 "aide aux travaux d'équipement ».

## 6. Questions diverses :

### Commission des impôts

La commission des impôts se tiendra le mardi 1er juillet à 9h30. Les membres restent inchangés par rapport à la composition précédente.

### Travaux : Point présenté par M. Christian LOPES

- Cimetière : mal entretenu
- Chemin du Moulin : Actuellement inaccessible, ce qui suscite le mécontentement des habitants.
- Oratoire : Une demande de déplacement a été formulée par M. Cyril CARRIÈRE.  
Le Conseil donne un avis favorable, sous réserve :
  - que l'oratoire soit remis dans le domaine communal,
  - qu'il soit accessible et visible à 5 mètres du sentier,
  - qu'un plan soit fourni avant le déplacement.

### Subventions 2025

Un montant de 5 500 € est prévu, conformément à la proposition de Monsieur le Maire figurant dans le tableau des attributions fourni.

### Autres points abordés

- Scouts : M. Francky TRAPOLINO a contacté les scouts, qui ont donné une réponse positive sur le prêt d'un terrain ;
- Conflit de voisinage à Argens : Une plainte a été déposée. Les gendarmes ont suggéré la prise d'un arrêté pour trouble à l'ordre public, mais Monsieur le Maire indique qu'aucun arrêté ne sera pris à ce stade.
- Logement communal : L'appartement n°32 est attribué à M. CAZENAVE et Mme CADIC.

### Parc photovoltaïque

Une remise en question du projet est en cours, à la suite de la découverte de plusieurs espèces végétales protégées et de la présence du tétras-lyre sur le site concerné.

Heure de clôture de la séance: 20h30

Secrétaire de séance:  
Mme Nathalie MISTRAL



Le Maire,  
André-Luc BALNC



